

info

pour tous les travailleurs

AVRIL 2021

AMEUBLEMENT ET TRANSFORMATION DU BOIS | CP 126

contenu



- 1 Les ouvriers et les employés de l'ameublement enfin regroupés dans la même commission paritaire !
- 2 Qu'est-ce qu'une commission paritaire ?
- 3 Est-ce que ce transfert a un impact sur les conditions de travail et de salaire des employés ?
- 4 Est-ce que ce transfert a un impact sur les conditions de travail et de salaire des ouvriers ?
- 5 Quel est l'avantage de ce transfert ?
- 6 Est-ce que je dois entreprendre des démarches ?

Téléchargez notre app **ACVBIE-CSCBIE**



Rejoignez-nous sur :



1. Les ouvriers et les employés de l'ameublement enfin regroupés dans la même commission paritaire !

A partir du 1^{er} avril 2021, les ouvriers et les employés de l'ameublement ressortissent à la même commission paritaire (CP). Les **employés** ressortissaient jusqu'à présent à la commission paritaire auxiliaire pour employés (CP 200), mais ils sont désormais transférés à la commission paritaire de l'ameublement et de l'industrie transformatrice du bois (CP 126). Cette commission paritaire était jusqu'à présent compétente uniquement pour les **ouvriers**.

2. Qu'est-ce qu'une commission paritaire ?

Afin de garantir une bonne organisation, les travailleurs sont répartis dans différents **secteurs**. Les commissions paritaires sont les structures officielles qui régissent cette répartition sectorielle dans la pratique. Dans ces commissions paritaires, la concertation sectorielle entre les partenaires sociaux (organisations syndicales et patronales) est organisée. Cette concertation sectorielle est primordiale. En effet, la base des conditions de travail et de salaire qui doit être respectée par l'employeur pour les travailleurs du secteur est discutée et fixée dans cette commission paritaire. Lors de cette concertation, il est également possible de se mettre d'accord sur des avantages sectoriels complémentaires. Ainsi, plusieurs avantages supplémentaires ont été négociés pour les ouvriers à la CP 126 (prime de fidélité, indemnité complémentaire en cas de maladie et de chômage temporaire, une pension complémentaire, ...).

Pour des raisons historiques, les ouvriers et les employés faisaient partie d'une commission paritaire différente. L'ameublement avait aussi deux commissions séparées: les ouvriers faisaient partie de la commission paritaire de l'ameublement et de l'industrie transformatrice du bois (CP 126) ; les employés ressortissaient à la commission paritaire auxiliaire pour employés (CP 200). Suite au transfert des employés à la CP 126, cette distinction disparaît.



3. Est-ce que ce transfert a un impact sur les conditions de travail et de salaire des employés ?

A l'heure actuelle, ce transfert ne change pas les conditions de travail et de salaire individuelles des employés. Les conditions de travail et de salaire qui étaient d'application à la commission paritaire auxiliaire pour employés, restent d'application. Les employés qui passent à la commission paritaire 126 maintiennent leur statut d'employé. Le seul changement sera le numéro de la commission paritaire indiqué sur la fiche salaire du mois d'avril 2021.

4. Est-ce que ce transfert a un impact sur les conditions de travail et de salaire des ouvriers ?

Il n'y aura pas de changements non plus pour les ouvriers. Les conditions de travail et de salaire sont maintenues.

5. Quel est l'avantage de ce transfert ?

A l'avenir, les conditions de travail et de salaire des employés seront également discutées lors des négociations sectorielles **de la CP 126 (et non plus dans la CP 200)** qui se tiennent tous les deux ans, tout comme nous menions ces négociations déjà pour les ouvriers. A l'avenir, il sera donc possible d'effectuer plus de travail sur mesure pour les employés de l'ameublement que dans la CP 200. En effet, la CP 200 couvre les employés de toutes sortes de branches d'activités.

Ce transfert nous permettra aussi de réduire pas à pas **la distinction dépassée** entre ouvriers et employés. Enfin, ce transfert mènera aussi à une **simplification** administrative de la gestion et de l'organisation d'une série d'éléments.

6. Est-ce que je dois entreprendre des démarches ?

Non. Ce transfert se fera automatiquement.

La CSCBIE informera et consultera ses membres et militants sur une base régulière. C'est pourquoi nous vous conseillons de contrôler vos coordonnées dans 'Ma CSC' (enregistrement obligatoire). Ainsi, vous recevrez toutes les actualités de votre secteur.

APP ACVBIE-CSCBIE

N'oubliez pas de télécharger l'application ACVBIE-CSCBIE et gardez tous les avantages et services de la CSCBIE à portée de main ! L'application vous permet de consulter l'actualité à tout moment et vous tient informé des infos du secteur de l'ameublement et de la transformation du bois grâce à l'envoi de messages automatiques. Plus d'infos sur www.lacsc.be/cscbie/app.

The advertisement features a central smartphone displaying the app interface. To the left, four icons represent the app's features: a document for 'Actualités', a gear for 'Outils', a star for 'Avantages', and an envelope for 'Contact'. To the right, text promotes the app's benefits and provides download instructions for the App Store and Google Play.

- Actualités**
Derniers salaires, actualités sectorielles, publications, ...
- Outils**
Calculateur de délais de préavis, calculateur brut-net, ...
- Avantages**
Avantages et réductions exclusifs réservés aux affiliés CSCBIE
- Contact**
Secrétariats CSCBIE près de chez vous, données de contact, ...

Profitez de nombreux avantages grâce à l'app ACVBIE-CSCBIE !

Available on the App Store
GET IT ON Google play